

CET AVIS ANNULE ET REMPLACE L'AVIS PARU DANS LE SOLEIL DU 19 JUIN 2009

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement

DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE RURALE

PROGRAMME D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU MILLENAIRE

Sous-programme PEPAM-IDA

SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

1. Le Gouvernement du Sénégal a sollicité un financement de l'IDA d'un montant équivalant à US\$ 50 millions pour financer le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM) sur la période 2010-2014 dans les régions de Saint-Louis, Matam et le département de Bakel pour le volet rural, la ville de Dakar pour la sous-composante assainissement urbain et toute l'étendue du pays pour la sous-composante hydraulique urbaine. A ce titre, le Gouvernement du Sénégal se propose d'utiliser une partie du montant de crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant :

ETUDES APS & APD, ELABORATION DE DAO, CONTROLE ET SUPERVISION DES TRAVAUX DE LA SOUS-COMPOSANTE APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

2. Les services comprennent les études de faisabilité APS/APD, élaboration de DAO le contrôle technique du projet (vérification des quantités et des spécifications techniques des matériels et des équipements fournis, vérification des délais d'exécution) et l'appui-conseil au maître d'ouvrage sur la conduite des travaux comprenant : (i) construction de 29 adductions d'eau multi-villages (forages et unités de potabilisation) ; (ii) construction de 6 extensions de réseaux à partir de châteaux d'eau neufs en remplacement de réservoirs au sol ; (iii) construction de 20 châteaux d'eau en remplacement de réservoirs au sol ou de châteaux d'eau existants ; (iv) renouvellement de 10 forages existants hors service ; (v) construction de 9 extensions de réseaux à partir de forages existants ; (vi) remise à niveau de 100 systèmes d'exhaure dans la zone Nord dans la perspective du transfert de la maintenance ; (vii) réhabilitation de 12 châteaux d'eau existants ; (viii) réhabilitation de 20 forages existants ; (ix) électrification de 20 forages ; (x) pose de 10.000 branchements particuliers ; (xi) pose de 200 compteurs de production ; (xii) pose de 3.000 compteurs sur points de distribution communautaire et points de distribution publics ; (xiii) Réalisation de 5 piézomètres et équipements ; (xiv) remise à

niveau de 60 systèmes d'exhaure (18 électropompes, 19 pompes à axe vertical, 23 groupes électrogènes) et 201 compteurs de production pour accompagner le transfert de la maintenance dans la zone Centre.

3. La Direction de l'Hydraulique Rurale, maître d'ouvrage invite les candidats admissibles (bureaux de consultants ci-après désignés «consultant») à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

4. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, édition courante.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **du lundi au vendredi de 9 heures à 15 heures.**

Direction de l'Hydraulique Rurale

Route des Pères Maristes, Hann.

DAKAR - Sénégal. BP : 2041

Tél: +22133 832 56 93 - Fax: +22133 832 33 73

E-mail: dienefaye_dhy@yahoo.fr / dhamh@orange.sn

Personne contact : Diène FAYE, Directeur de l'Hydraulique Rurale

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessus au plus tard le vendredi 17 juillet 2009 à 12 heures précises